

Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM)

**ATELIER DE PARTAGE DES RESULTATS DE L'ANALYSE DU
CADRE JURIDIQUE NATIONAL DES APAC AU SENEGAL .**

16 avril 2019- Agence Universitaire de la Francophonie, UCAD, Dakar

Termes de référence

1. Contexte et justification

Le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), administré par le PNUD pour le compte du Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), a pour mission de soutenir les actions des communautés locales contribuant à la lutte contre la dégradation de l'environnement mondial.

Le PMF/FEM est exécuté par une Coordination Nationale (CN) et un Comité National Pilotage (CNP) bénévole, pluridisciplinaire et multisectoriel, responsable de la sélection des requêtes de financement formulées par des Organisations de la Société Civile (OSC). Chaque projet soumis au PMF/FEM peut cibler un ou plusieurs domaines focaux du FEM, à savoir le *changement climatique*, la *biodiversité*, la *dégradation des terres*, les *polluants organiques persistants*, la *gestion durable des forêts* et les *eaux internationales*.

Dans le document de Stratégie Nationale du PMF/FEM-Sénégal pour le FEM6 (2015-2018), les Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) ont été prises en compte dans la priorité stratégique « *sauvegarde des paysages terrestres et marins collectifs* ». Le terme APAC désigne des sites où les ressources naturelles sont conservées et gérées par les communautés locales et peuples autochtones selon des règles définies par eux-mêmes, et généralement basées sur leurs cultures, savoirs et pratiques traditionnelles. On retrouve dans chaque APAC trois éléments essentiels qui la caractérise : une *Communauté (i)* qui prend des *Décisions (ii)* ayant pour but la *Conservation (iii)* de la diversité biologique.

L'initiative de Soutien Mondial aux APAC-fruit d'un partenariat mondial entre les Communautés/Peuples autochtones, le PNUD, la Convention sur la Diversité Biodiversité, le Consortium APAC, l'UICN, le PNUE et le Centre Mondial pour la Surveillance de la Conservation de la Nature (WCMC)- renforce les aires et territoires conservés par des peuples autochtones et communautés locales dans différentes régions du monde. Elle est mise en œuvre par le PMF/FEM dans 26 pays avec le soutien du gouvernement allemand et comporte

3 composantes :

- Accompagnement d'une gestion intégrée des APAC, pour une protection des écosystèmes associée à la promotion de moyens de subsistance durables ;

- Soutiens juridique, politique et institutionnel pour favoriser une reconnaissance de l'importance des APAC dans la conservation et les modes de gouvernance des aires protégées et paysages ;
- La mise en réseau des organisations protectrices des APAC en vue d'un partage d'expériences et d'une gestion des connaissances à tous les niveaux (national, régional et mondial).

AFRIPRO a été sélectionné pour évaluer les impacts des lois, des politiques et des cadres institutionnels sur les APACs. Au terme de l'étude, les recommandations formulées devraient permettre l'élaboration de stratégies et de faire des propositions de réformes appropriées pour une reconnaissance de la contribution des APAC dans la conservation de la biodiversité. AFRIPRO a travaillé en étroite collaboration avec l'ONG Natural Justice (partenaire technique de l'initiative mondiale de soutien aux APAC), la coordination nationale du PMF/FEM et l'association KaBeKa.

L'**objectif général** de l'atelier est de faciliter une meilleure connaissance du rôle et de la situation juridique des APAC.

Objectifs spécifiques.

- Partager les résultats de l'analyse du cadre juridique national des APAC ;
- Mettre à niveau les acteurs clés de la gouvernance des ressources naturelles sur le cadre juridique des APAC ;
- Permettre aux participants de formuler des recommandations pour une amélioration du cadre juridique des APAC.

Résultats attendus.

- Le rapport de l'étude du cadre juridique des APAC amélioré en vue d'en faire un document de référence.
- Les acteurs de la gouvernance des ressources naturelles ont une même compréhension de la situation juridique et de l'importance des APAC au Sénégal.

Les participants attendus de l'atelier sont les parties prenantes essentiels de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, des législateurs et des représentants d'organisations de la société civile et de communautés des APAC.